

L'audit ministériel de Marie Sirinelli conforte la nécessité d'une instance de déontologie de l'information

Marie Sirinelli, premier conseiller à la cour administrative d'appel de Paris, a remis le 13 février 2014 son rapport « Autorégulation de l'information : Comment incarner la déontologie ? » 1 à Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication. Son exposé, portant sur le fonctionnement et l'activité des conseils de presse à l'étranger, puis sur la trentaine d'auditions effectuées à Paris, comme ses conclusions, non seulement ne remettent pas en cause l'intérêt et la pertinence de la création en France d'une instance de déontologie de l'information, mais renforcent la nécessité de s'atteler rapidement à cette tâche. La fracture entre les médias et le public, conjuguée à la crise que connaissent nombre d'entre eux, dicte cette urgence. Le communiqué ministériel conclut pour sa part : « Les pistes de réflexion ouvertes (?) doivent permettre à la profession d'avancer vers une autorégulation plus ambitieuse » 2.

QUE RETENIR D'ESSENTIEL DE CE RAPPORT DE QUALITÉ, CONDUIT EN UN TEMPS LIMITÉ ? L'intérêt des Conseils de presse existants, en Europe notamment, n'est pas remis en cause. Il n'y a pas de modèle unique, chaque instance s'adapte au contexte et à la culture du pays. En France, la défiance des publics envers les médias et les journalistes est à la source de la réflexion et de l'action : elle est « fondamentalement d'actualité ». Pas de consensus, mais une majorité : « la majorité des acteurs concernés paraissent favorables, ou à tout le moins non opposés, à la création d'une instance, mais aucun consensus ne semble, à l'heure actuelle, se dessiner sur le sujet ». Les principales oppositions viennent d'organisations patronales de la presse écrite, et des syndicats de journalistes Cgt et FO. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit de « craintes de principe », souvent sans rapport, voire contraires aux observations faites à l'étranger. Tentons de les rassurer. Les objections de deux organisations syndicales de journalistes (Cgt et FO) portent essentiellement sur le risque « de créer un nouveau type de pression, inutile et inefficace, sur le travail des journalistes » et un risque « en termes d'indépendance de l'information ». Tous les conseils de presse existant en Europe ont au contraire comme ligne de conduite la préservation de l'indépendance de chaque média et de chaque journaliste, c'est une des raisons pour lesquelles le Conseil de l'Europe, le Parlement européen, l'Unesco, l'Osce, l'Oif, la Fédération européenne des Journalistes (émanation des syndicats), notamment, les soutiennent et font leur promotion. Quant aux organisations patronales de presse écrite, elles estiment qu'une instance serait susceptible « d'influencer, de manière indirecte, le travail des journalistes et d'atténuer l'expression du pluralisme », qu'il « demeure difficile de distinguer les questions liées à la déontologie de celles concernant la ligne éditoriale », et qu'un conseil de presse pourrait devenir « un lieu de transposition des conflits sociaux ». Certains interlocuteurs de Marie Sirinelli ont pu avancer que les effets de la création d'une instance « pourraient même se révéler contre-productifs sur la confiance du public » ? Ces affirmations sont évidemment à l'opposé des pratiques de ce type d'instance. « La déontologie mérite un lieu de débat spécifique et dépassionné », ont souligné pour leur part le syndicat Cftc et la Fédération

nationale de la presse spécialisée. Aussi l'Association de préfiguration d'un Conseil de presse en France (Apcp) souhaite-t-elle qu'une

Auteur(s) :

Yves AGNÈS - Président de l'Apcp, ancien rédacteur en chef au Monde, ancien directeur général du Cfpj (paritaire)

Notes de bas de page :

2.

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Actualites/Missions-et-rapports/Autoregulation-de-l-information-Comment-incarner-la-deontologie>

3.

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Espace-Presse/Communique-de-presse/Remise-du-rapport-de-Marie-Sirinelli-Autoregulation-de-l-information-Comment-incarner-la-deontologie-a-Aurelie-Filippetti-ministre-de-la-Culture-et-de-la-Communication>

4. Le terme « contraignante » est limitatif. Une instance d'autorégulation peut être seulement « encadrée » sans contrainte par l'État, comme c'est le cas dans certains pays, en Europe notamment.

5.

<http://apcp.unblog.fr/observatoire-de-la-deontologie-de-l-information/apres-la-publication-du-rapport-sirinelli-lodi-appelle-les-professionnels-de-l-information-et-les-associations-citoyennes-a-le-rejoindre/>

6. <http://apcp.unblog.fr> et <http://www.snj.fr/spip.php?article5069>